

Remplacer l'imposition conjointe par l'imposition séparée – un projet de longue date

A l'occasion de sa récente réunion, le conseil d'administration du Conseil National des Femmes du Luxembourg (CNFL) a évoqué le projet d'instauration d'un système d'imposition séparée des époux relaté par Monsieur le Premier Ministre lors de son discours sur l'état de la Nation.

C'est avec grand intérêt que le CNFL a pris note qu'une étude réalisée par l'Administration des contributions directes en cette matière a été remise à la Chambre des Député-e-s. Le CNFL rappelle dans ce contexte que son étude « *Étude descriptive et comparative de la situation des femmes et des hommes dans le système de la sécurité sociale et de la fiscalité – Projection vers un système d'individualisation des droits sociaux et fiscaux* » publiée en octobre 2000, présentait une analyse du système d'imposition collective actuellement en place tout comme des pistes conceptuelles visant à l'introduction d'un système d'imposition séparée. L'étude peut être commandée auprès du CNFL (secretariat@cnfl.lu).

Le CNFL encourage le Gouvernement à poursuivre la réflexion et exprime sa disposition et sa volonté d'être associé au processus de préparation de réformes qui selon lui, devront se baser sur une politique d'égalité de traitement et des chances des femmes et des hommes.

Luxembourg, le 18 juin 2008